

D 8121

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à diverses associations à caractère numérique au titre de l'année 2023

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La Ville soutient les projets des associations du secteur du numérique sur des thèmes grand publics liés aux usages du numérique. Pour l'année 2023, un montant de 400 000 francs CFP est inscrit au budget de la Ville.

Trois projets ont été proposés par les associations, à savoir :

- un concours informatique sur la cybersécurité appelé "Capture The Flag" par l'Organisation des professionnels de l'économie numérique de Nouvelle-Calédonie (OPEN),
- un concours informatique sur le thème de la mer nommé "Ocean hackathon", proposé par le Cluster maritime Nouvelle-Calédonie (CMNC),
- et un festival de design numérique intitulé "Motion Juice Design" par l'association NeoTech.

La liste récapitulative des demandes est présentée dans le tableau ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à trois associations pour un montant total de 400 000 francs CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 30 juin 2023

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE NUMERIQUE

Budget annuel subvention de fonctionnement 2023 : 400 000 francs CFP
 Budget déjà attribué pour 2023 : 0 franc CFP
 Proposition d'attribution : 400 000 francs CFP
 Disponible après attribution : 0 franc CFP

NOM DE L'ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (FRANCS CFP)	COÛT TOTAL DU PROJET (FRANCS CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERÇU EN 2022 (FRANCS CFP)	MONTANT PROPOSÉ (FRANCS CFP)
NeoTech	2021	Aide à l'organisation du 1 ^{er} festival de design numérique en Nouvelle-Calédonie : le Motion Juice Design (organisé au REX)	300 000	4 573 380	Université de Nouvelle-Calédonie, La French Tech, OPEN, Diverses associations, Sociétés privées	0	200 000
Cluster maritime Nouvelle-Calédonie (CMNC)	2014	Aide à l'organisation de la 8 ^{ème} édition de l'Océan hackathon (concours informatique sur le domaine de la mer)	100 000	10 119 000	Etat, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Province Sud, Fonds européens, Sociétés privées	100 000	100 000
Organisation des professionnels de l'économie numérique de Nouvelle-Calédonie (OPEN)	2015	Aide à l'organisation de la 2 ^{ème} édition du Capture The Flag (concours informatique sur le domaine de la cybersécurité)	200 000	3 850 000	Adhérents d'OPEN (OPT, sociétés privées)	0	100 000



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 20 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme Sonia LAGARDE	M. Christophe DELIERE	
	Mme Chantal BOUYE	M. Michel DESMEUZES	
	M. Tristan DERYCKE	Mme Christine BELLET	
	M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION	
	M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY	
DATE DE CONVOCATION	Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT	
13.07.2023	M. Michel FONGUE	Mme Muriel GERMAIN	
	Mme Janine BAJON	M. Patrick SAKOUMORI	
	M. Philippe BLAISE	Mme Christiane SARIDJAN	
DATE D'AFFICHAGE	M. Alexandre MACHFUL	Mme Magali MANUOHALALO	
13.07.2023	M. Bruno CAPY	Mme Laurie HUMUNI	
	Mme Tuilogona O'CONNOR	Mme Veylma FALAE0	
	M. Marc LE LEIZOUR	M. Emmanuel BERART	
	Mme Anne-Christine CHIMENTI	M. Eric MELTESALE	
	Mme Kimberley BARONI	M. Bernard LAVANDIER	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Christophe DELESSERT	
			M. Patrick GUILLON	Mme Charlotte THAI AWE	
			Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Stéphanie PAIMAN	
Nombre de présents	:	30	Mme Diane BUI-DUYET	Mme Laurène CASSAGNE	
Nombre de votants	:	52	Mme Françoise SUVE	M. Makaokio FIHIPALAI	
(22 procurations)			Mme Vaimoé ALBANESE	M. Daniel HINSCHBERGER	
			Mme Isabelle LAFLEUR	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	
			M. Nicolas BRIGNONE	M. Joseph BOANEMOA	
			Mme Cindy PRALONG	Mme Christine LE SAINT	
			Mme Naïa WATEOU	Mme Jeanne POELLABAUER	
			M. Luc BRUN	M. Brice VIRIAMU-HURSTEL	
			Mme Valérie LAROQUE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/814

attribuant des subventions à diverses associations à caractère numérique au titre de l'année 2023

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **20 JUL. 2023**

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/210 du 23 février 2023 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2023,

VU la demande de l'Organisation des professionnels de l'économie numérique de Nouvelle-Calédonie en date du 3 janvier 2023,

VU la demande de l'association NeoTech en date du 30 janvier 2023,

VU la demande du Cluster maritime Nouvelle-Calédonie en date du 13 mars 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/69 du 30 juin 2023,

La commission de l'administration générale, de la prévention et de la sécurité entendue en séance du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions pour un montant total de quatre cent mille (400 000) francs CFP aux associations à caractère numérique suivantes :

ASSOCIATION NEOTECH Pour l'organisation du 1 ^{er} festival de design numérique Motion Juice Design	200 000 francs CFP
CLUSTER MARITIME NOUVELLE-CALÉDONIE (CMNC) Pour l'organisation de la 8 ^{ème} édition de l'Océan hackathon	100 000 francs CFP
ORGANISATION DES PROFESSIONNELS DE L'ECONOMIE NUMÉRIQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE (OPEN) Pour l'organisation de la 2 ^{ème} édition du concours informatique Capture The Flag	100 000 francs CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2023 de la ville de Nouméa, au chapitre 65 «Charges de gestion courante».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

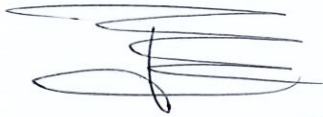
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 JUIL. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 25 JUIL. 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le maire,



Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.S.I. (OJ)	- 1
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

28 JUIL. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SUBVENTIONS 2023 A DIVERSES ASSOCIATIONS A CARACTERE NUMERIQUE

Date de transmission de l'acte : 27/07/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/07/2023

Numéro de l'acte : 2023-814 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230720-2023-814-DE

Date de décision : 20/07/2023

Acte transmis par : Celine MARTINI ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations